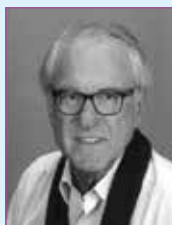


la lettre des professionnels de l'animal familial



L'EDITO



Chers Adhérents,

L'année 2018 a été riche en rencontres et projets pour le **PRODAF** : participation à la modification des normes de la nomenclature 2120 relatives aux élevages de chiens, lancement de la campagne de promotion des métiers de l'animalerie, début des travaux de la commission Achats éthiques, organisation d'une réunion pour développer le dialogue avec le transporteur France Express, retour à l'équilibre des finances du syndicat ou encore finalisation du CQP vendeur en animalerie.

L'année 2019 s'annonce toute aussi porteuse de défis, en particulier avec la question du rapprochement des branches et le maintien d'un dialogue soutenu avec les autorités concernant l'élevage et la vente d'animaux de compagnie.

L'équipe du **PRODAF** met tout en œuvre afin de s'assurer que vos métiers soient toujours représentés comme ils le méritent. Une fois de plus, j'en appelle à votre engagement à nos côtés. C'est avec vous que nous défendons vos métiers et développons la filière de l'animal familial.

C'est grâce à votre participation que le **PRODAF** peut proposer des solutions innovantes sur la formation professionnelle ou le bien-être animal. Je vous souhaite à tous de très belles fêtes de fin d'année et me réjouis de continuer à travailler à vos côtés en 2019.

René MICHAU
Président

À VOS AGENDAS

- * **EXPOZOO** - L'édition 2019 d'ExpoZoo - Paris Animal Show (deux journées professionnelles, deux journées grand public, se tiendra au Parc des Expositions de la Porte de Versailles, Hall 2.1, du **10 au 13 janvier**. Un cocktail sera offert aux exposants le 10 janvier après-midi.
- * **Assemblée Générale annuelle du PRODAF** : L'Assemblée Générale annuelle du **PRODAF** aura lieu le **mercredi 20 mars 2019**. Nous vous tiendrons rapidement informés de tous les détails pratiques de l'événement et vous attendons nombreux à cette occasion.



VIE DU SYNDICAT



SALONS

ANIMAL EXPO 2018

Le plus grand salon français de l'animal de compagnie fêtait cette année ses 27 ans. Aux côtés des centaines de chats, chiens et rongeurs, la poule de compagnie, de plus en plus prisée y compris en ville, était à l'honneur cette année. Un pavillon lui était même réservé. L'autre nouveauté se trouvait juste derrière l'accueil des visiteurs : l'*Adoption Center* qui a permis à plusieurs chiens et chats de trouver une nouvelle famille.



Le **PRODAF** partageait comme l'année précédente le stand de la MFR de Mortagne au Perche à l'entrée du Salon. Très impliquée dans l'organisation de l'évènement avec une équipe de trente élèves et encadrants, tout comme dans les travaux de la commission Formation du Syndicat, la MFR proposait entre autres des démonstrations de toilettage et des démonstrations d'agility.



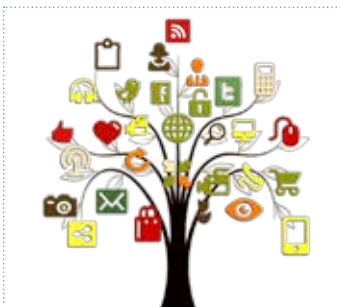
La présentation en boucle sur le stand des vidéos de promotion des métiers de l'animalerie créées par le **PRODAF** et la FNMJ avec le soutien du FAFSEA (dans le cadre de la convention de coopération Taxe d'apprentissage) avait toute sa place sur ce stand coopératif.

L'équipe du **PRODAF** a pu sensibiliser les particuliers possédant ou souhaitant accueillir un animal de compagnie au respect du bien-être animal en leur offrant gratuitement le Livret de responsabilisation édité en lien avec le Ministère de l'agriculture.

Enfin, le salon Animal Expo a représenté une excellente occasion de dialoguer avec des professionnels du secteur, tant industriels que startups.



LA COMMUNICATION WEB DU **PRODAF**



Pour être toujours plus proche de vous et de vos préoccupations, la communication du **PRODAF** évolue. Vous pouvez nous suivre sur LinkedIn, Facebook et sur notre site internet.

N'hésitez pas à nous communiquer votre actualité afin que nous la partageons sur nos différents supports.

De plus, nous vous informons qu'à partir de janvier 2019, le **PRODAF** opéra pour une communication 100% digitale pour vous permettre d'accéder à notre journal depuis n'importe quel téléphone, tablette ou ordinateur, quand vous le souhaitez.

 www.prodaf.org/fr/actualites-publications/actualites

 www.facebook.com/Prodaf-926967447441314

 www.linkedin.com/company/prodaf-syndicat-des-professionnels-de-l-animal-familier/

DÉJEUNER AU SÉNAT



Jeudi 6 décembre 2018, le **PRODAF** organisait un déjeuner au Sénat pour ses plus fidèles adhérents, sous le parrainage de Mme Estrosi-Sassone, Sénatrice des Alpes-Maritimes, et avec la présence de M. Loïc Dombrevail, Député de la seconde circonscription des Alpes-Maritimes.

Ce moment convivial a permis des échanges riches sur le secteur. Les participants ont également eu la chance d'assister à la déclaration du Premier Ministre aux Sénateurs sur la fiscalité environnementale.



OUVERTURE DU 1500^{ème} MAGASIN MAXI ZOO EN EUROPE, À PONTAULT COMBAULT EN SEINE ET MARNE



René MICHAU, Président du **PRODAF**, et Anne-Claire MARQUET, Secrétaire générale, étaient présents le 10 octobre dernier, auprès de Jan WEJBRANDT, Directeur général de Maxi Zoo France et Jean-Pierre GINGEMBRE, Directeur des achats et du marketing, à l'inauguration du 1500^{ème} magasin de l'enseigne en Europe, qui se trouve être le 149^{ème} en France.



VIE DU SYNDICAT



BILAN 2018 DU PRODAF

L'année 2018 du **PRODAF** a été riche en activités et résultats.

René MICHAU, Président du **PRODAF**, remercie particulièrement les adhérents qui ont apporté leur expertise pour trouver des solutions utiles à toute la filière.

Parmi les dossiers les plus importants de cette année :

- Le lancement des nouveaux outils de communication du **PRODAF** : nouveau site internet, page Facebook, page LinkedIn, page Youtube.
- Début octobre 2018, le **PRODAF** a été informé par ses adhérents éleveurs de volailles d'ornement qu'à la suite à une inspection sur sa plateforme de Rennes, le transporteur principal de ces animaux souhaitait arrêter cette activité en raison de la mise en demeure de la part de la DDCSPP.
Le **PRODAF** a immédiatement réagi en organisant une réunion avec les acteurs du marché. En parallèle, le **PRODAF** a contacté le Ministère de l'Agriculture pour évoquer la situation. Le **PRODAF** a finalement obtenu un délai d'un an et la suspension des sanctions pour France Express pour lui permettre de se mettre en conformité.
- Au printemps 2018, le **PRODAF** a été convié aux travaux sur la révision des seuils de déclaration, d'enregistrement et d'autorisation pour les élevages de chiens. Les préconisations du **PRODAF** ont été suivies et ont permis un assouplissement des seuils. Ainsi les nouveaux seuils sont les suivants :
 - 10 à 100 chiens âgés de plus de quatre mois : déclaration
 - 101 à 250 chiens de plus de quatre mois : enregistrement
 - Plus de 250 chiens : autorisation
- Le **PRODAF**, en lien avec la FNMJ, a obtenu en décembre 2018 une subvention du FAFSEA (opérateur de compétences) grâce à la Convention de coopération taxe d'apprentissage pour mener une campagne de promotion des métiers de l'animalerie. Quatre vidéos ont été réalisées pour mettre en valeur vos métiers, l'intérêt de la profession en faveur du bien-être animal et inciter les jeunes à s'orienter vers un apprentissage dans le secteur.
- Après quatre exercices financiers en déficit, le **PRODAF** va connaître en 2018, son premier bilan à l'équilibre.





Vous faites confiance à KLESIA Prévoyance pour la protection santé de vos salariés et nous vous remercions de votre fidélité. Soucieux d'améliorer constamment votre régime, en collaboration avec vos partenaires sociaux nous avons décidé de **renforcer les garanties de votre contrat santé sans augmentation de vos cotisations.**

Ainsi à partir du **1^{er} janvier 2019**, les salariés de votre entreprise bénéficieront :

- de la prise en charge d'une chambre particulière et/ou d'un lit d'accompagnement pour leurs enfants en cas d'hospitalisation ;
- d'un forfait de 100 € par an et par bénéficiaire pour des vaccins prescrits, des produits dermatologiques ou de podologie ;
- de meilleurs remboursements sur l'orthodontie et les prothèses dentaires ;
- d'une amélioration des garanties en optique avec une prise en charge renforcée sur les verres et les lentilles.

Ci-après, **quelques exemples** vous présentant les améliorations :

Actes	Dépenses	RESTE À CHARGE avant le 1 ^{er} janvier 2019	RESTE À CHARGE à compter du 1 ^{er} janvier 2019
Achat d'un équipement optique	525 €	269 €	169 €
Pose d'une prothèse dentaire remboursée par la Sécurité sociale	379 €	197 €	89 €

Pour un bilan personnalisé de vos solutions santé et prévoyance, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre conseiller habituel ou à nous contacter au **09 72 72 11 45** (appel non surtaxé du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h).



ACTUALITÉ SOCIALE




CONVENTION COLLECTIVE : ACCORD ÉTENDU

L'accord du 19 janvier 2018 relatif aux salaires minima conventionnels au sein de la branche Fleuristes, Ventes et Services des Animaux familiers a été étendu le 23 août 2018, avec effet au 1^{er} septembre 2018.

La nouvelle grille de salaires est la suivante :

NIVEAU	ÉCHELON	COEFFICIENT	SALAIRE MINIMAL (EN EUROS)
I	1	110	1 520,00
	2	120	1 525,00
	3	130	1 530,00
II	1	210	1 535,00
	2	220	1 540,00
	3	230	1 550,00
III	1	310	1 559,20
	2	320	1 569,70
	3	330	1 616,94
VI	1	410	1 653,66
	2	420	1 679,95
	3	430	1 711,43
V	1	510	1 897,94
	2	520	1 952,92
	3	530	2 057,92
VI	1	610	2 183,91
	2	620	2 341,63
	3	630	2 572,40
VII	1	710	3 233,87
	2	720	3 401,87
	3	730	3 569,87



PRODAF
Syndicat des professionnels de l'animal familial



 CONVENTION COLLECTIVE : ACCORDS EN COURS D'EXTENSION



Un avenant rectificatif à l'avenant n° 4 à l'accord du 13 juin 2000 relatif à la création d'un fonds de financement du paritarisme dans la Branche Fleuristes, Ventes et Services des Animaux familiers a été signé par les partenaires sociaux le 26 juillet 2018. L'avis d'extension est paru le 27 septembre 2018. Cet avenant met l'Accord en conformité avec les nouvelles dispositions du Code du Travail concernant les entreprises de moins de 50 salariés.

L'avis d'extension de l'avenant n° 5 à l'Accord national Frais de Santé du 3 juillet 2012, signé par les partenaires sociaux le 26 juillet 2018, est paru au J. O. le 27 septembre 2018. Cet avenant modifie l'article 6 de l'Accord, qui définit les prestations et les personnes garanties ; il prendra effet au 1^{er} janvier 2019 pour les employeurs adhérant aux syndicats signataires.



 CONVENTION COLLECTIVE : ACCORDS EN COURS D'EXTENSION

Un avenant n° 1 à l'Accord national du 13 mai 2016 relatif à la Prévoyance dans la Branche Fleuristes, Ventes et Services des Animaux familiers a été signé par une majorité des partenaires sociaux le 1^{er} octobre 2018. Cet Avenant modifie en particulier le tableau des cotisations pour les personnels cadres et non cadres qui augmentent légèrement pour passer au global à 0,99 % pour la tranche A, répartis entre 70 % pour l'employeur et 30 % pour le salarié et 0,99 % pour la tranche B, répartis à part égale entre l'employeur et le salarié. Il doit prendre effet au 1^{er} janvier 2019.



 FUSION DES RÉGIMES AGIRC ET ARRCO

Les régimes de complémentaires retraite obligatoires AGIRC et ARRCO fusionnent au 1^{er} janvier 2019, à la suite de l'accord du 17 novembre 2017. Cette évolution est une volonté des partenaires sociaux et du gouvernement de simplifier les régimes de retraite et d'en assurer la pérennité. Pour aider les entreprises à comprendre la création du nouveau régime de complémentaires retraite obligatoire implique pour le calcul des cotisations sociales, un outil de calcul des cotisations a été mis en ligne à destination des entreprises et tiers déclarants.

Outil de calcul des cotisations AGIRC et ARRCO



Vous pouvez également trouver des informations sur le site de Klésia : <https://www.klesia.fr/la-fusion-des-regimes-agirc-et-arrco-ce-qui-change-pour-les-salaries-et-les-retraites>





ACTUALITÉ RÉGLEMENTAIRE



ARRÊTÉ DU 8 OCTOBRE 2018 RELATIF À LA DÉTENTION D'ANIMAUX NON DOMESTIQUES

L'arrêté du 8 octobre 2018 relatif à la détention d'animaux non domestiques est paru au Journal officiel. Bien qu'apportant certaines nouvelles contraintes, comme l'obligation de puçage pour les mammifères, oiseaux, reptiles et amphibiens des annexes A à D avant leur sortie du lieu de vente, ce texte représente une avancée pour la traçabilité des animaux. Une mesure dérogatoire est prévue pour les animaux qui ne peuvent pas être pucés. Par autorisation expresse du préfet, les animaux pourront sortir du lieu de vente s'ils sont identifiés grâce à une photographie datée et accompagnée d'une échelle graduée.



La circulaire d'application dudit arrêté n'est pas encore sortie à l'heure où nous écrivons ces lignes. Nous vous tiendrons informés dès que nous aurons des informations à ce sujet. Nous vous invitons également à nous faire remonter toutes les difficultés d'application du texte que vous pourriez rencontrer sur le terrain ou avec les agents de contrôle afin que nous les fassions remonter auprès des services du Ministère.



Arrêté du 8 octobre 2018



ADHÉRENTS



NOUVEAUX ADHÉRENTS

Ouvert à tous les métiers de l'animal familial, le **PRODAF** recrute régulièrement de nouveaux adhérents dans des secteurs variés. Depuis l'été dernier nous ont rejoint :



Achicourt, Auchy et Marcq Animaleries : ces trois magasins situés dans les Hauts de France proposent du vivant, domestique et non domestique, de l'alimentation et des accessoires pour animaux de compagnie.



Basé à Magnicourt en Comté dans le Pas de Calais, **Animal Diffusion** est spécialisé depuis une vingtaine d'années dans les oiseaux d'ornement, exotiques ou non, mais propose également des lapins, des rongeurs et des oiseaux de parc, livrés quasiment dans toute la France.



Spécialiste de la formation dans le secteur des services aux animaux de compagnie, **Audreco Formation** a accompagné en près de trente ans dans leur projet professionnel, plusieurs milliers de toiletteurs, éducateurs et comportementalistes canins.



ADHÉRENTS



Le magazine mensuel **Bricomag** édité par BM2C Média, ouvre ses pages chaque printemps à une Table ronde de l'Animalerie dans laquelle la parole est donnée aux acteurs du secteur sur des sujets de fonds et d'actualité.



L'Élevage de volailles du Prémont dans l'Orne, né en 2010, propose en particulier des poules d'ornement de 50 races différentes, quelques oies et canards, ainsi que du matériel d'élevage et de l'alimentation. Sur ce petit élevage de 4 ha la priorité est donnée au bien-être animal et à la qualité des animaux.



Basé à Toulouse mais opérationnel sur toute la France avec des dizaines de milliers de membres, **Emprunte mon toutou** connecte maîtres et emprunteurs de toutous pour permettre aux premiers de faire garder leur chien par une personne de confiance proche de chez eux, et aux seconds de partager des moments de bonheur avec un toutou en prenant soin de lui.



L'élevage canin **Feeldy**, situé en Saône et Loire, est spécialisé de père en fils depuis quatre générations dans plusieurs races de chiens : golden retriever, caniche, carlin et shih tzu.



Le **Groupe EFV** est né de la fusion entre l'Elevage Français du Vivipare, grossiste en poissons tropicaux depuis plus de 15 ans, et Aquarélite. Aujourd'hui basé en Bretagne et en Ile de France, il propose 6500 références en eau chaude et eau froide, avec pour mots d'ordre : traçabilité, qualité et surtout services.



La **Fédération Française des Associations de Chiens Guides d'Aveugles** œuvre depuis plus de 40 ans auprès des personnes déficientes visuelles. Elle regroupe aujourd'hui 9 associations régionales, 16 centres d'éducation, une association nationale de maîtres chiens et un centre d'éducation de chiens guides pour enfants et adolescents.



Le **Lycée professionnel Jeanne Antide à Régnier** (74) forme à plusieurs Bac Professionnels et prépas et en particulier au Bac Pro Technicien Conseil Vente en Animalerie.



Millanimo compte deux animaleries en Haute-Savoie, à Annecy et Anthy sur Léman ; on y trouve chiens, chats, oiseaux, rongeurs et reptiles dans un environnement garantissant leur qualité de vie et auxquels une équipe d'experts passionnées et dévoués à la cause animale, apportent soins et attention.



Situées dans l'Eure, les **Pépinières Derly** comportent une grande animalerie proposant chiens, chats, furets, rongeurs, oiseaux de cage et de basse-cour, reptiles, amphibiens et poissons.



Pyrénées Becs et Crocs, animalerie située près de Tarbes (65) est spécialisée dans l'oisellerie exotique mais propose aussi de l'alimentation et des accessoires pour oiseaux de basse-cour, chiens, chats, chevaux et NAC.



La jeune société Digistart, créée en 2008 gère le site internet **Woopets** dédié aux animaux de compagnie, qui offre actualités, conseils et fiches de race sur les chiens, chats, rongeurs et reptiles, ainsi qu'un forum de discussion.



FOIRE AUX QUESTIONS



Peut-on faire renouveler la période d'essai dans la Convention collective fleuristes, vente et services des animaux domestiques ?

Concernant la période d'essai, il n'existe pas d'accord de Branche pour permettre son renouvellement. Vous ne pouvez pas la renouveler. Néanmoins, si vous avez déjà signé le contrat de votre salarié-e, ce sont les dispositions incluses dans le contrat qui s'appliquent.

Pour vos prochaines embauches, vu que les dispositions relatives à la période d'essai dans la convention collective ont été rédigées avant le 27 juin 2008, vous avez le droit d'appliquer la durée prévue par la loi, plus longue. Ainsi, notre juriste vous conseille, pour vos prochains contrats, d'appliquer directement la loi. Par exemple, pour un technicien, la période d'essai peut ainsi être portée à 3 mois (article L1221-19 code du travail).



Puis-je exceptionnellement faire travailler mes salariés le dimanche ?

La Convention collective des Fleuristes, vente et services des animaux familiers ne prévoit pas d'accord pour le travail dominical. Néanmoins, si votre activité le nécessite, vous pouvez, à titre exceptionnel, faire une demande d'ouverture dominicale à la préfecture dont dépend votre entreprise (article L3121-20 du Code du travail).

Vous avez une question réglementaire ? N'hésitez pas à la poser à prodaf@prodaf.org

René MICHAU et son équipe vous souhaitent de belles fêtes de Noël et de fin d'année.

L'ÉQUIPE

LES PERMANENTS

► **Anne-Claire MARQUET** • Secrétaire Générale ► **Sylvie RENON** • Assistante de Direction

LES MEMBRES DU BUREAU

► **René MICHAU** • Président
► **Frédéric AMBLARD** • Président Adjoint
► **Diego MIGNOT** • Trésorier

Vice-Présidents :

Karim DAOUES • **Nathalie RIBOT** •
Robert TENA • **Jan WEJBRANDT**

PRODAF & VOUS

Editeur : PRODAF - Syndicat des Professionnels
De l'Animal Familier
17 rue Janssen - 75019 PARIS
Tél. : 01 40 40 25 03 - Fax : 01 40 40 25 06
E mail : prodaf@prodaf.org

Directeur de la publication : René MICHAU
Rédactrice en chef : Anne-Claire MARQUET
Rédactrice : Sylvie RENON
Création et mise en page : DELICATE ESSENCE
Dépôt légal : ISSN 1966-9933